



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2020

### MOLINES EN QUEYRAS

**Présents : MARTIN Francis, POUGEOL Anne, HOFFMANN Jean-Paul, LAGET François, LEMENACH Arielle, GARCIN Valérie**

**Absents : FANTINI Damien, CHAIX Magali, BLANC DEBRUNE Catherine, MORETTON Sébastien, LOY Thierry**

**Secrétaire de séance : HOFFMANN Jean Paul**

#### **1/ Approbation du compte rendu du 10 février 2020**

Monsieur le Maire présente le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 10 février 2020 joint aux convocations de la présente séance.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **2/ délibération donnant mandat au CDG05 pour le lancement d'un contrat cadre de prestation sociale sous la forme de tickets restaurants.**

Le CDG 05 procède à la présente consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociales sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics des Hautes Alpes qui en auront exprimé le souhait. Ce mandat est sans engagement. Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiqués au terme de la procédure menée dans le respect des règles de la commande publique. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **3/Délibération donnant mandat au CDG05 pour le lancement d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire santé.**

Le centre de gestion des Hautes Alpes, a lancé en 2019, une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire prévoyance qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Du fait de la réelle réussite de cette première procédure, le CDG 05 a décidé, de lancer une nouvelle mise en concurrence concernant le risque santé avec une date d'entrée en vigueur prévisionnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cette procédure permettra à l'ensemble des agents territoriaux des collectivités adhérentes d'accéder à une meilleure couverture sociale en raison notamment de l'attractivité des prix obtenu par la mutualisation et la participation financière obligatoire des employeurs publics.

Le Maire précise qu'il convient de donner mandat préalable au CDG 05 pour mener à bien la mise en concurrence pour les risques santé, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **4/Délibération concernant la réforme statutaire du syMEnergie05**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SyMEnergie 05 du 27 janvier 2020 présentant une réforme statutaire du syndicat portant sur des précisions de forme en adaptation des textes règlementaires et une modification de fond sur la répartition et la composition des collèges communaux, à savoir : \* Utilisation mutualisée de l'informatique, notamment pour la mise en place d'un système d'information géographiques (SIG) ou cartographique de corps de rues et fond de plan  
\* Neufs collèges sont ainsi proposés : Rosanais-Buech ; Haut Buech-Veynois -Dévoluy ; Tallard-Durance ; Champsaur-Valgaudemard ; Val d'Avance, Serre-Ponçon, Pays des écrins, Briançonnais ; Guillestrois-Queyras.

**Vote : pour à l'unanimité**

## 5/Délibération validant la convention d'exploitation de la luge avec la régie des remontées mécaniques.

L'avenant à la convention relative à l'exploitation de la luge 4 saisons de Molines en Queyras ayant expiré à la fin de période estivale 2019, la commune reprend à sa charge l'exploitation de cette installation. La commune ne disposant pas totalement des compétences et des moyens techniques et humains nécessaire, a sollicité la régie Syndicale pour obtenir, dans le cadre de prestations de service, une assistance ponctuelle quant à l'exploitation de cette luge « Molines sensations » dans le but de répondre à des besoins spécifiques et ponctuels.

Monsieur le Maire fait lecture de ladite convention et précise qu'elle est conclue pour la saison d'hiver 2019-2020.

**Vote : pour à l'unanimité**

## 6/ Délibération validant la perception des recettes de la luge

Monsieur le Maire rappelle qu'un partenariat avec la régie des remontées mécanique concernant la vente de tickets luges a été instauré pour la saison 2018-2019. Monsieur le Maire explique qu'il paraît opportun de renouveler ce partenariat pour la saison 2019-2020.

**Vote : pour à l'unanimité**

## 7/. Retrait des délibérations 2/2020 4/2020, 7/2020 ; 08/2020, du CA, RAR, CDG et Affectation du résultat 2019 de la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier du contrôle de légalité en date du 14 février, concernant les comptes administratifs du budget commune.

Par décret n°2003-187 du 5 mars 2003-article 1, il est précisé que le compte de gestion est certifié exact par le directeur départemental des finances publiques avant d'être soumis au vote de l'organe délibérant. L'article L1612-12 indique que le compte administratif est voté après transmission du compte de gestion. Dans ce contexte, les comptes de gestion n'ayant pas été certifié par la DDFIP, le vote des CA ne sont pas valident.

**Vote : Pour à l'unanimité**

## 8/ Retrait des délibérations 3/2020 5/2020, 6/2020 ; 09/2020, du CA, RAR, CDG et Affectation du résultat 2019 de l'eau.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier du contrôle de légalité en date du 14 février, concernant les comptes administratifs du budget eau.

Par décret n°2003-187 du 5 mars 2003-article 1, il est précisé que le compte de gestion est certifié exact par le directeur départemental des finances publiques avant d'être soumis au vote de l'organe délibérant. L'article L1612-12 indique que le compte administratif est voté après transmission du compte de gestion. Dans ce contexte, les comptes de gestion n'ayant pas été certifié par la DDFIP, le vote des CA ne sont pas valident.

**Vote : pour à l'unanimité**

## 9/ retrait de la délibération 19/2020 -décision modificatives

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier du contrôle de légalité en date du 27 février, concernant la délibération n°19/2020.

La Décision Modificative du budget de l'eau doit être retirée au même titre que les autres délibérations.

**Vote : pour à l'unanimité**

## 10 / Compte administratif 2019 Budget commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2019		<b>30 000.00 (002)</b>	<b>244 022.45 (001)</b>		<b>214 022.45</b>	<b>214 022.45</b>
Opérations exercice 2019	1 006 146.28	1 438 701.42	956 261.13	1 112 055.67	1 962 407.41	2 550 757.09
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2019</b>		<b>432 555.14</b>		<b>155 794.54</b>		<b>588 349.68</b>
Restes à réaliser			<b>192 898.00</b>	<b>170 726.00</b>	<b>22 172.00</b>	
<b>RESULTATS CUMULE</b>		<b>462 555.14</b>	<b>88 227.91</b>			

**Vote : pour à l'unanimité**

## 11 /Compte administratif 2019 Budget Eau

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2018		<b>48 784.51 (1068)</b>		<b>303 992.33 (001)</b>		
Opérations exercice 2019	113 487.89	99 237.45	35 629.64	107 722.07	149 117.53	206 959.52
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>14 250.44</b>			<b>72 092.43</b>		<b>57 841.99</b>
Restes à réaliser			<b>15 326.00</b>	<b>0</b>	<b>15 326.00</b>	
<b>RESULTATS CUMULE</b>	<b>14 250.44</b>			<b>376 084.76</b>		

**Vote : pour à l'unanimité**

## 12 /Affectation du résultat d'exploitation 2019 Commune

	1	2	3	4	5	6	7
	RESULTAT CLOTURE 2018	VIREMENT A La Section Du fonctionnement (1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER 2019	Résultat de clôture 2019 1-2 +3	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT =1068
<b>Investissement</b>	-244 022.45€		+155 794.54€	+ 170 726.00 € -192 898.00 €	-22 172.00 €	-88 227.91€	-110 399.91€
<b>Fonctionnement</b>	+ 289 910.21 €	+ 259 910.21 € (1068) + 30 000€ (002)	+ 432 555.14 €			+ 462 555.14€	+ 462 555.14€
			+588 349.68 €				

Excédent de fonctionnement = **462 555.14 €**

**Vote : pour à l'unanimité**

## 13 /Affectation du résultat d'exploitation 2019 Eau

	1	2	3	4	5	6	7
	RESULTAT CLOTURE 2018	VIREMENT A La Section Du fonctionnement (1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER 2019	Résultat de clôture 2019 1-2 +3	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT =1068
<b>Investissement</b>	+ 303 992.33 €		+ 72 092.43 €	+ 0 € - 15 326 €	-15 326 €	+ 376 084.76 €	+ 360 758.76€
<b>Fonctionnement</b>	+ 48 784.51 €	+ 48 784.51 €	-14 250.44€			-14 250.44 €	-14 250.44 €
			+ 0 €				

Excédent de fonctionnement = **14 250.44 €**

**Vote : pour à l'unanimité**

## 14 / Budget commune : reste à réaliser

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées au cours des derniers mois de l'exercice 2019. M le Maire propose uniquement de reporter les montants des restes à réaliser suivants sur l'exercice 2020

Dépenses : 192 898 € / Recettes : 170 726 €

**Pour à l'unanimité**

## 15 / Budget eau : reste à réaliser

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées au cours des derniers mois de l'exercice 2019. M le Maire propose uniquement de reporter les montants des restes à réaliser suivants sur l'exercice 2020

Dépenses : 15 326 € / Recettes : 0 €

**Pour à l'unanimité**

## 16 / examen du compte de gestion : budget commune

Le Conseil Municipal, vu le Compte de Gestion du budget commune, présenté par Monsieur le Trésorier, concernant l'exercice 2019, déclare que le Compte de Gestion du budget commune dressé pour l'exercice 2019, par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour à l'unanimité

## 17 /examen du compte de gestion : budget eau

Le Conseil Municipal, vu le Compte de Gestion du budget de l'eau, présenté par Monsieur le Trésorier, concernant l'exercice 2019 déclare que le Compte de Gestion du budget de l'eau dressé pour l'exercice 2019, par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour à l'unanimité

## 18/ examen du compte de gestion : budget luge

Le Conseil Municipal, vu le Compte de Gestion du budget de la luge, présenté par Monsieur le Trésorier, concernant l'exercice 2019 déclare que le Compte de Gestion du budget de la luge dressé pour l'exercice 2019, par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : pour à l'unanimité

## 19/ compte administratif 2019 budget luge

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2019						
Opérations exercice 2019	2 553.40	7 328.54	0	0	2 553.40	7 328.54
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2019</b>		<b>4 775.14</b>				<b>4 775.14</b>
Restes à réaliser			<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>RESULTATS CUMULE</b>		<b>4 775.14</b>				

Vote : pour à l'unanimité

## 20/ affectation du résultat d'exploitation 2019 luge

	1	2	3	4	5	6	7
	RESULTAT CLOTURE 2018	VIREMENT A La Section Du fonctionnement  (1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER 2019	Résultat de clôture 2019  1-2 +3	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT =1068
Investissement	-0€		+0€	+ 0 € -0 €	-0 €	-0€	-0€
Fonctionnement	+ 0 €	+ 0 € (1068) + 0€ (002)	+ 4775.14 €			+ 4 775.14€	+ 4 775.14€

+4 775.14 €

Excédent de fonctionnement =

4 775.14 €

Vote : pour à l'unanimité

## Questions diverses

Mise en place de nouveau site de compost au hameau du coin et à Pierre Grosse- Emplacement à confirmer.

Fin de séance à 19h00